

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le

DISPOSITIF DE SOUTIEN D'URGENCE AUX EXPLOITATIONS D'ELEVAGE PORCIN

Le gouvernement a annoncé le 31 janvier 2022, un plan de sauvetage doté de 270 millions d'euros pour accompagner la filière porcine qui fait face à l'une des crises les plus sévères depuis 30 ans, crise en lien avec les conséquences de la crise COVID-19, ainsi que l'apparition de la peste porcine africaine en Europe.

Dans la mise en œuvre de ce plan de sauvegarde, une aide d'urgence de 75 millions d'euros pour faire face aux difficultés de trésorerie est déployée sur le territoire national.

Ce dispositif d'urgence est réservé aux exploitations agricoles d'élevage porcin. Les exploitations peuvent être éligibles dès lors :

- qu'elles ont atteint à compter du 1er janvier 2022 et pendant une durée d'un mois glissant, un seuil critique de 80 % de consommation de la ligne d'engagement en crédit court terme de leur trésorerie. Ce point doit être attesté par la structure bancaire ou comptable de l'exploitation, directement sur le formulaire de demande (*).

- qu'elles sont engagées dans une démarche de demande de prêt garanti par l'Etat (**).

La demande d'aide est à réaliser via le formulaire de demande ci-joint qui doit être validé par une structure bancaire ou comptable.

Après avis de la cellule de crise agricole, le Préfet pourra attribuer une aide d'urgence au montant forfaitisé de 15 000 € par exploitation.

Cette aide sera versée au fil de l'eau dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible et jusqu'à épuisement des crédits.

(*) lorsqu'un demandeur recourt simultanément aux services de plusieurs établissements bancaires, la vérification de l'atteinte du seuil sera effectué sur la base cumulée de l'ensemble des lignes de trésoreries disponibles.

(**) Si ce critère ne pouvait pas être respecté, les dossiers seront préalablement soumis à la CDE avant de permettre l'éventuelle attribution de l'aide forfaitaire

Formulaire à retourner accompagné des pièces justificatives à :

DDT de l'Indre - SATR - Cellule Calamités Agricoles

Boulevard George Sand – CS 60616

36020 CHÂTEAUROUX Cedex

Contact : 02, 54 53,20,36

**Direction
des services du cabinet**

Tél. : 02 54 29 50 54 / 50 06

Port. : 06 32 89 73 82 / 06 07 08 31 19

Mél : pref-communication@indre.gouv.fr

Place de la Victoire et des Alliées - CS 80583
36019 CHATEAUROUX Cedex